



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
13 novembre 2014
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 14 octobre 2014, à 10 heures

Président : M. Ružička (Slovaquie)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 130 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés,
rapports du Comité des commissaires aux comptes

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
(*suite*)

Construction et gestion du matériel

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

14-62586X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 05

Point 130 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/69/378 et A/69/378/Add.1)

1. **M. Morse** (Président du Comité des commissaires aux comptes) dit que chaque rapport du Comité des commissaires aux comptes reflète la position unanime de ses membres. La situation financière des entités des Nations Unies ayant fait l'objet de rapports est relativement stable, mais l'évolution et l'amélioration des activités s'imposent, compte tenu de la limitation des ressources et de l'élargissement des mandats. Par conséquent, l'amélioration de l'efficacité et de la rentabilité est désormais incontournable. Cependant, l'ampleur des efforts fournis par la direction ainsi que sa détermination à entraîner des changements ont abouti à des résultats encourageants, notamment des améliorations dans la gestion financière qui font suite à la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (Normes IPSAS).

2. En ce qui concerne la gestion globale des risques, le Comité se félicite des mesures prises par le Comité de gestion pour repérer les risques stratégiques et pour mettre en place une structure de gouvernance permettant d'y faire face et de réaliser les contrôles internes appropriés. Umoja, le nouveau progiciel de gestion intégré, constitue un objectif majeur et indispensable de modernisation des processus et de renouvellement des systèmes devenus obsolètes, tout en permettant de réduire les coûts et d'augmenter la productivité. Mettre en œuvre la phase de démarrage des opérations de maintien de la paix a été difficile, étant donné que les méthodes utilisées dans ce domaine se sont révélées bien plus variées que ce à quoi s'attendait la direction. Les formations délivrées n'ont pas non plus permis au personnel local d'appliquer les nouveaux « processus de bout en bout ». Il a fallu mobiliser des efforts et des ressources considérables pour y remédier. Néanmoins, les grands projets de transformation des activités axés sur les technologies de l'information et de la communication aboutissent rarement dès la première tentative. Les problèmes qui se sont manifestés dans le domaine du maintien de la paix témoignent d'ailleurs de la nécessité de mener plus avant le projet Umoja. Ceci étant, la mise en service d'Umoja est plus coûteuse et prend plus de

temps que prévu, et cette tendance devrait se confirmer. Le Comité considère qu'il est essentiel de poursuivre le projet, mais qu'il faut mettre en place une nouvelle orientation de la planification, de nouveaux budgets et de nouvelles échéances plutôt que des modifications successives d'une année sur l'autre. L'Organisation doit aussi préciser quelle est la responsabilité effective des Secrétaires généraux adjoints et des chefs des unités opérationnelles en ce qui concerne les changements qui doivent être réalisés dans leurs composantes respectives. La réussite dépend de la collaboration entre les unités opérationnelles, les responsables de processus et les équipes de projet, fondée sur des rôles et des responsabilités clairement définies.

3. Le budget ordinaire a pour sa part différentes fonctions. D'une part, le processus budgétaire constitue un moyen pour les États Membres de s'assurer que les ressources sont dépensées à bon escient, et l'approbation de ce budget leur permet d'exercer un contrôle à cet égard. Par ailleurs, le budget représente aussi un outil de gestion essentiel, un moyen de favoriser une meilleure appréhension des dépenses et aussi un puissant outil de planification qui permet de veiller à la mise en œuvre des réformes. Le processus budgétaire existant est essentiellement un processus ascendant qui repose sur les coûts de l'année précédente. Il conviendrait que les membres réfléchissent à l'élaboration d'un outil plus efficace pour entraîner les changements requis au sein de l'Organisation.

4. Toutes les entités des Nations Unies sont exposées aux risques de fraude et il n'est donc pas surprenant que des cas de fraude se soient produits, notamment en ce qui concerne des fonds communs gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le cadre d'une opération dans un pays à haut risque. Le Bureau a engagé des actions fermes, mais il reste beaucoup à faire, étant donné que des cas de fraude se sont probablement produits dans le cadre de bien d'autres opérations dans des pays à haut risque. L'Organisation doit mieux appréhender les risques de fraude auxquels elle est exposée, notamment les risques de fraude externes, et ce dans l'ensemble de ses activités. Il conviendrait donc, à l'échelle de l'Organisation dans son ensemble, que soit élaborée une stratégie de lutte contre la fraude qui dépasse les limites organisationnelles et qui impose l'application de mesures fermes.

5. Dernièrement, des changements significatifs ont pu être observés suite aux efforts considérables réalisés par la direction, mais l'Organisation doit s'accorder sur le modèle à adopter pour que les Nations Unies puissent adopter une démarche prospective afin de faciliter des changements plus adaptés.

6. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Comité joue un rôle essentiel en tant qu'organe de contrôle externe indépendant ; le Groupe accorde une grande valeur à ses rapports qui portent sur de très nombreux sujets. Le Groupe examinera les observations, les commentaires et les recommandations figurant dans les rapports du Comité afin de contribuer aux propositions visant à remédier aux insuffisances et aux faiblesses constatées.

7. **M. Vrailas** (observateur de l'Union européenne) dit que sa délégation accorde une très haute importance au rôle tenu par le Comité des commissaires aux comptes, son expertise ayant été cruciale pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et pour y intégrer des processus modernes. De par la qualité de ses comptes rendus et la pertinence de ses recommandations, le Comité a significativement contribué à rendre le système des Nations Unies plus sain, plus rentable et plus transparent. Par le biais de ses audits, le Comité a mené une évaluation indépendante de l'utilisation des fonds des États Membres. Ses comptes rendus ont contribué à une meilleure gouvernance et à une gestion financière et opérationnelle de l'Organisation des Nations Unies plus efficace.

8. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation apprécie le rôle joué par le Comité des commissaires aux comptes et les autres organes de contrôle. La délégation examinera avec soin les recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif de façon à contribuer aux discussions de ce dernier, conformément aux mandats existants.

9. **M. Morse** (Président du Comité des commissaires aux comptes) s'est félicité des commentaires positifs des délégations. Le Comité s'est efforcé de faire en sorte que prendre en compte les aspects pratiques d'une organisation telle que celle des Nations Unies, aussi vaste et constituée de tant d'éléments indépendants, et comprendre le fait qu'il est actuellement essentiel d'attester que l'Organisation

s'acquitte de ses responsabilités de façon efficace et rentable, soient liés.

10. **M. Bartsiotas** (Corps commun d'inspection), présentant le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion des partenaires d'exécution au sein des organismes des Nations Unies (A/69/378), rappelle que les partenaires d'exécution sont des tiers avec lesquels les organismes concluent des accords et auxquels elles attribuent des ressources pour l'exécution de leurs programmes et activités. Certains organismes consacrent plus de la moitié de leur budget annuel à ces partenaires. Afin de garantir un niveau adéquat de contrôle et de responsabilité, les organisations sont appelées à mettre en place des structures de gouvernance qui permettent une exécution efficace des programmes, tout en minimisant les risques de fraude, de corruption et de mauvaise gestion. Le rapport fournit une étude à l'échelle du système des méthodes utilisées par les organismes des Nations Unies pour la sélection et la gestion des partenaires d'exécution. Il recense les difficultés communes, examine les aspects à améliorer et formule des recommandations à l'intention des organes délibérants, des chefs des organisations et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

11. L'étude révèle que malgré l'importance des fonds qui transitent par les partenaires d'exécution et celle du rôle que ces derniers jouent dans l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies, très peu d'organismes disposent de stratégies, de politiques et de procédures solides concernant la sélection et la gestion de leurs partenaires. Quand elles existent, ces politiques et ces procédures ne sont par ailleurs pas toujours systématiquement appliquées. Cependant, ces dernières années, les organismes ont déployé des efforts concertés pour améliorer la gestion des partenaires d'exécution en renforçant les mécanismes de diligence et en actualisant les politiques et les procédures.

12. Certains organismes adoptent une approche ponctuelle et fragmentaire dans leurs collaborations avec les partenaires. Il conviendrait que les organismes adoptent une approche stratégique et qu'ils aient recours à leurs propres objectifs institutionnels stratégiques afin de déterminer les exigences en matière de partenariat et la sélection de ces derniers. Les organismes doivent avoir une vision commune, de façon à tirer le meilleur parti des partenaires dans le

cadre de l'exécution des programmes et à veiller à ce que les bureaux extérieurs ne concluent pas d'accord de partenariat non conforme aux objectifs et aux priorités institutionnels. Les évaluations approfondies des partenaires d'exécution devraient être réalisées selon des critères de sélection rigoureux qui permettent de recenser les risques et les déficits de capacité concernant. Cela mettrait à disposition des mesures d'atténuation des risques et de renforcement des capacités qui garantiraient la bonne exécution des programmes. Dans la pratique, les évaluations effectuées par les organismes ne permettent souvent pas de fournir les garanties requises.

13. Les accords passés avec les partenaires fournissent un fondement juridique pour la gestion de l'exécution et la sauvegarde des intérêts de l'Organisation. Ils doivent comprendre des clauses de lutte contre la fraude, l'autorisation d'enquêter sur les partenaires et leurs sous-traitants, ainsi que l'obligation d'informer sur tout financement reçu. Certains organismes actualisent et renforcent les clauses types de leurs accords afin de combler ces lacunes.

14. Il y a souvent un excès de confiance vis-à-vis des rapports d'étape présentés par les partenaires, et les vérifications du personnel de l'Organisation des Nations Unies sont insuffisantes pour s'assurer que les fonds sont bien dépensés aux fins prévues et que les résultats sont atteints, ceci notamment en raison du suivi insuffisant, des effectifs limités de l'Organisation sur le terrain et du manque d'expertise. Les organismes qui collaborent avec un grand nombre de partenaires devraient par conséquent mettre en place un cadre de suivi fondé sur les risques et axé sur les projets à haut risque.

15. Bien que l'environnement décentralisé dans lequel évoluent l'ONU et ses organisations apparentées soit susceptible de donner lieu à des fraudes, les cas de fraudes reportés par les agences des Nations Unies sont, contre toute attente, rares. Le manque de sensibilisation à la fraude auprès du personnel sur le terrain et l'absence de formation à la lutte contre la fraude sont préoccupants étant donné que la plupart des cas de fraudes sont révélés par le biais de rapports émis par le personnel qualifié. La dispersion des données représente un autre sujet de préoccupation étant donné que les informations sont disséminées dans les différents bureaux et les systèmes automatisés. La plupart des organismes n'ont pas accès aux informations relatives aux partenaires sous une

présentation regroupée et conviviale et les personnels d'encadrement n'ont pas suffisamment d'informations immédiatement accessibles sur les parties engagées dans l'exécution des programmes, ce qui entrave la mise en œuvre de la responsabilité et la prise de décisions éclairées.

16. Au niveau des bureaux de pays, les organismes ne partagent pas d'information sur les partenaires d'exécution, même sur ceux qui présentent un bilan opérationnel médiocre ou qui ont un comportement frauduleux. Ceci représente un obstacle majeur à la détection de la fraude. Les organismes devraient mettre en place des procédures opérationnelles d'échange d'informations concernant les partenaires sur le terrain. De même, le partage d'informations sur les partenaires au niveau du siège des organisations est limité, voire inexistant. Les responsables des sièges peuvent tirer parti de l'expérience acquise par les autres organismes : les questions de politique et de gestion relatives aux partenaires d'exécution devraient donc être régulièrement inscrites à l'ordre du jour du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, question qui a également été soulevée par le Comité des commissaires aux comptes.

17. Les entités gouvernementales nationales sont des partenaires d'exécution importants pour l'ensemble du système des Nations Unies. Les organisations ont mis en place différentes modalités d'exécution des programmes par le biais de ces entités, afin d'appuyer la maîtrise nationale et le renforcement des capacités nationales. Bien que certaines interventions de ce genre menées par les organismes des Nations Unies aient été réussies, l'évaluation des progrès concrets à l'échelle du système s'est révélée délicate. Le rapport recommande par conséquent de réaliser une étude à l'échelle du système afin de faire le point sur l'efficacité des modalités relatives aux partenaires d'exécution au regard du renforcement des capacités nationales et de la promotion de la maîtrise nationale.

18. **M. Herman** (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination), présentant la note du Secrétaire général transmettant ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/69/378/Add.1), dit que le rapport contribue significativement aux efforts des organismes des Nations unies visant à une amélioration continue et

fournit l'opportunité de diffuser les bonnes pratiques concernant la gestion des partenaires d'exécution. Les organismes des Nations Unies accueillent avec satisfaction, et sans réserve, la plupart des recommandations et souscrivent pleinement à la recommandation 6 qui vise à renforcer l'application des accords passés avec les partenaires d'exécution pour protéger les intérêts et les droits de leurs organismes respectifs, comme ils souscrivent pleinement à la recommandation 8 concernant la formation à la prévention et la sensibilisation à la fraude du personnel collaborant avec les partenaires d'exécution.

19. Dans les autres cas, les organismes approuvent sur le fond les recommandations, mais expriment leurs préoccupations quant à leur mise en œuvre. En ce qui concerne la recommandation 4, ils conviennent de la nécessité de réaliser des évaluations afin de déterminer la capacité des partenaires d'exécution, mais disent que la recommandation devrait tenir compte du fait que ces partenaires sont tous différents et qu'il pourrait être impossible d'effectuer une évaluation ayant pour seul objectif de déterminer les capacités, les insuffisances et les risques. En outre, il doit être tenu compte du coût de la mise en œuvre de ces recommandations. La formation, les études et le suivi par les systèmes automatisés nécessitent des investissements et il devient de plus en plus difficile d'identifier les ressources requises. Par conséquent, les organismes pourraient faire une distinction entre les recommandations qu'ils approuvent et celles qu'ils sont en mesure d'appliquer de façon significative.

Point 132 de l'ordre du jour : Budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Construction et gestion du matériel (A/69/359 et A/69/415)

20. **M. Kelapile** (chef du personnel, Commission économique pour l'Afrique), intervenant par liaison vidéo depuis Addis-Abeba pour présenter le rapport du Secrétaire général sur l'avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, les propositions pour la rénovation des locaux de conférence, notamment dans la salle Africa Hall, et les prévisions révisées concernant le chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation, amélioration des locaux et gros travaux

d'entretien) et le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) (A/69/359), du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dit que la construction des nouveaux locaux à la Commission économique pour l'Afrique est pratiquement achevée et que les locaux sont opérationnels et entièrement occupés par les organismes des Nations Unies. L'achèvement des divers projets annexes est prévu pour fin 2015. En ce qui concerne la rénovation des locaux de conférence du Centre de conférence des Nations Unies, les salles de conférence 3, 4, 5 et 6 ainsi que la cuisine sont redevenues pleinement opérationnelles, tandis que d'autres zones ont été améliorées et sont prêtes à être occupées. Les travaux restants à effectuer, notamment l'aménagement des salles de conférence 1 et 2 ainsi que la création d'un accès pour les personnes handicapées, seront achevés en 2016-2017. La deuxième phase de la rénovation de la toiture du Centre de conférences est en cours de passation de marché et devrait s'achever en 2015.

21. S'agissant de la salle Africa Hall, les deux premières phases de rénovation sur un total de cinq sont achevées. L'évaluation exhaustive et l'analyse détaillée menées par le consultant engagé par la Commission ont révélé une détérioration importante et nombre de faiblesses devant être corrigées pour garantir la sécurité du bâtiment, son bon fonctionnement et la pleine satisfaction des exigences les plus strictes concernant les salles de conférence. Si l'Assemblée approuve le contenu du rapport du Secrétaire général, les travaux de rénovation impliqueront l'amélioration de la qualité de la structure ainsi que des travaux de sécurité, la rénovation de la salle des séances plénières, la préservation du patrimoine, des travaux extérieurs et des aménagements paysagers, ainsi qu'un centre d'accueil des visiteurs visant à compléter l'exposition permanente. Le coût estimatif global de la proposition de rénovation du bâtiment de la salle Africa Hall s'élève à 56 896 300 dollars sur une période de sept ans.

22. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/69/415), dit que le Comité consultatif se félicite de l'achèvement substantiel des nouveaux locaux et de leur pleine occupation en août 2014 et recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que les ouvrages

annexes soient pleinement achevés pour juin 2015. Il recommande également que l'Assemblée générale approuve la création de 14 postes supplémentaires d'agent de sécurité sur les 18 proposés afin de faire face à la charge de travail supplémentaire consécutive aux nouveaux bâtiments du complexe de la CEA.

23. En ce qui concerne la rénovation de la salle Africa Hall, le Comité consultatif souligne les progrès réalisés pour l'achèvement des étapes 1 et 2 (préparation et conception) et recommande que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à passer à l'étape 3 et qu'elle approuve la proposition de ressources supplémentaires pour la conception détaillée et la documentation relative aux appels d'offres.

24. Dans son rapport, le Comité consultatif a fait un certain nombre d'observations et de recommandations à prendre en compte lors des futures étapes du projet de rénovation. Il recommande également à l'Assemblée de prier le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport des prévisions de dépenses détaillées pour chaque étape du projet, avec une ventilation de l'ensemble des travaux de construction et des dépenses connexes. Il recommande en outre que les montants alloués au titre de la hausse des prix et de la réserve pour imprévus soient estimés et gérés conformément à ses recommandations antérieures relatives aux projets de construction, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale. Les recommandations du Comité consultatif entraîneront un crédit supplémentaire de 2 610 000 dollars à imputer sur le fonds de réserve pour l'exercice biennal 2014-2015.

25. **M^{me} Rios Requena** (État plurinational de Bolivie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que sa délégation se félicite de l'achèvement des travaux des nouveaux bâtiments, mais souligne qu'il est nécessaire de veiller à l'achèvement complet et en temps voulu des ouvrages annexes afin d'éviter les retards supplémentaires et le dépassement des coûts. En ce qui concerne l'occupation des locaux et les revenus locatifs, le Groupe souligne que les nouveaux bâtiments accueillent 685 personnes, contre les 647 prévues, et souhaiterait avoir des éclaircissements sur les accords de recouvrement des coûts des services fournis aux organismes locataires. En outre, il y a un besoin urgent de prévisions des frais de fonctionnement des locaux. Il conviendrait donc que des informations soient fournies quant à l'excédent locatif et aux autres revenus.

26. Le Groupe souligne que le coût global du projet s'élève toujours à 15,3 millions de dollars et encourage le Secrétaire général à veiller à ce le projet soit achevé dans les délais et dans les limites du budget approuvé. Le Groupe accueille avec satisfaction la proposition du Secrétaire général visant à renforcer la sécurité des locaux.

27. La rénovation de la salle Africa Hall est toujours en phase de projet et de conception et le Groupe est très préoccupé par la persistance du retard dans cet important projet. **M^{me} Rios Requena** demande des informations détaillées sur les raisons de ce retard, ainsi que des informations sur les mesures de responsabilisation et de contrôle prises pour éviter des retards supplémentaires. Le Secrétaire général devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour que le projet s'achève dans les délais et dans les limites du budget, tout en faisant en sorte que soient mis en place des mécanismes de contrôle du projet par le Siège et l'équipe d'Addis-Abeba chargée de la gestion du projet.

28. **M. Dosseh** (Togo), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que le Groupe se félicite de l'avancement à 95 % des travaux de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et de leur pleine occupation. Il engage par ailleurs vivement le Secrétaire général à veiller à l'achèvement du projet dans les délais, en comprenant la rectification des défauts mineurs et l'achèvement des projets annexes. Il est regrettable que des contretemps aient entraîné des retards et des dépassements des coûts. Il importe de tenir compte des enseignements tirés du projet de construction de nouveaux locaux ainsi que des autres projets d'investissement pour pouvoir à l'avenir faire face aux problèmes et aux difficultés concernant les travaux à la Commission. Le Groupe se félicite des assurances fournies par le Gouvernement éthiopien en ce qui concerne l'entrée dans le pays de matériaux et d'articles ainsi que la sélection des entrepreneurs externes et des consultants internationaux.

29. S'agissant de la rénovation de la salle Africa Hall, des mesures doivent être prises pour pallier la diminution du taux d'occupation des salles de conférence due aux travaux de rénovation en cours. À cette fin, il conviendrait d'avoir recours à une méthode homogène de calcul du taux d'occupation des salles de conférence dans l'ensemble du Secrétariat. Il est essentiel que les projets de construction soient soumis

à la responsabilisation et au contrôle. Le Groupe se félicite donc de la proposition du Secrétaire général visant à améliorer la gestion de projet. Il demande au Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour mener à bien le projet de la salle Africa Hall et éviter de nouveaux retards. Le Groupe accorde un grand intérêt aux conclusions de l'audit de suivi mené par le Bureau des services de contrôle interne, et notamment aux enseignements tirés de la construction des nouveaux bureaux. Il souhaiterait obtenir des informations sur les mesures prises pour faire face aux lacunes dans l'exécution des projets, aux questions de responsabilité et aux ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015. Enfin, il convient d'améliorer la qualité du système de vidéoconférence de la Commission économique pour l'Afrique et du Siège.

30. **M. Bame** (Éthiopie) dit que sa délégation se félicite de l'achèvement de la construction des nouveaux bureaux et de la pleine occupation des locaux. La délégation espère aussi que les projets annexes restants seront achevés dans les délais prévus. Les nouveaux locaux à usage de bureaux consistent en un bâtiment de sept étages pouvant accueillir 685 occupants. Compte tenu de la forte augmentation des effectifs du personnel, du nombre de visiteurs, de délégués et de véhicules entrant dans le complexe, la délégation appuie la proposition relative à la création de 18 postes d'agents de sécurité supplémentaires.

31. La salle Africa Hall est un monument dédié à l'histoire africaine contemporaine. Ce bâtiment emblématique d'Addis-Abeba a accueilli de nombreuses réunions de haut niveau et abrité des décisions historiques. L'évaluation du bâtiment menée par le consultant a révélé une importante détérioration structurelle et de nombreuses faiblesses. Par conséquent, il s'avère urgent et indispensable d'engager des travaux de rénovation pour garantir la sécurité et le bon fonctionnement du bâtiment, ce qui représente une condition préalable pour atteindre les objectifs du projet relatif à la salle. Compte tenu du retard déjà pris dans l'exécution du projet, il conviendrait que l'Assemblée autorise le Secrétaire général à lancer la phase 3 (études techniques), de sorte que la conception détaillée et l'établissement des dessins d'exécution et de la documentation relative à l'appel d'offres puissent commencer selon le calendrier prévu.

32. Prenant note du fait que le coût prévisionnel s'élève à 56 896 300 dollars sur une période allant de 2015 à 2021, M. Bame affirme que le Gouvernement continuera de faire tout son possible pour faciliter la bonne exécution du projet, en garantissant notamment l'entrée dans le pays des produits d'importation.

33. **M. Kalugin** (Fédération de Russie) dit que sa délégation se félicite de l'achèvement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et ne doute pas de l'achèvement des projets annexes dans les temps et dans les limites du budget. La demande du Secrétaire général relative à la création de 18 postes d'agents de sécurité à la Commission afin de répondre aux besoins du nouveau bâtiment en matière de sécurité doit être étudiée attentivement et des informations doivent être fournies au sujet des fonctions relatives à chaque nouveau poste par rapport aux capacités existantes en matière de sécurité. Le Comité doit donc examiner attentivement le calcul des coûts de rénovation de la salle Africa Hall, compte tenu de son impact sur le budget-programme des sept années comprises entre 2015 et 2021. Le Secrétariat est prié de présenter ses commentaires sur la recommandation du Comité consultatif visant à instituer un compte spécial pluriannuel couvrant la durée du projet de rénovation de la salle Africa Hall. Sa délégation souhaite également savoir si les enseignements tirés de l'ensemble des projets d'infrastructure des Nations Unies, tels que le plan-cadre d'équipement, ont été pris en compte pour la rénovation de la salle Africa Hall.

34. **M. Kisoka** (République-Unie de Tanzanie) dit que des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité du système de vidéoconférence de la Commission et du Siège.

35. **M. Kelapile** (Chef de cabinet, Commission économique pour l'Afrique) dit que la Commission est confrontée à de sérieux problèmes concernant l'informatique et que des améliorations s'imposent. L'achèvement substantiel de la construction des nouveaux bureaux n'aurait pas été possible sans le soutien du Gouvernement éthiopien et la Commission se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration avec ce dernier.

La séance est levée à 11 h 30.